

|                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Département des ARDENNES<br>Arrondissement de VOUZIERES<br><i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2013/40<br><div style="border: 1px solid red; padding: 5px; display: inline-block; text-align: center;">           ARRIVÉ le<br/> <b>- 1 OCT. 2013</b><br/>           Sous-Préfecture de Vouziers<br/>           Paraphe: <i>FS</i> </div> |
| EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU<br><i>Délibération n° DB2013/32</i>                              |                                                                                                                                                                                                                                            |

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-trois septembre deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 16/09/2013

Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote :** *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représentés :** Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir à M. Claude ANCELME ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

---

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FORHOM AIDE AUX VICTIMES**

«Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° 09/028 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 adoptant le dispositif d'aide aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Finances, Vie sociale, culturelle et sportive le 18/09/2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer une subvention à l'association Forhom Aide aux Victimes dans les conditions suivantes :

Objet : Prise en charge des frais de déplacements pour l'organisation des permanences à Vouziers en 2013

Montant de la subvention forfaitaire : 350 €

Le versement de la subvention sera effectué sur l'exercice 2013.

Le Président est chargé de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

